

MAGAZINE D'INFORMATIONS DE LA COMMUNE NOUVELLE DE LAVANS-LÈS-SAINT-CLAUDE

LavansMAG

Trait d'union entre ville et nature

DOSSIER

**CENTRE-BOURG
ET BOURGS-CENTRES**

TOUT UN PROGRAMME !

FINANCES | P.6

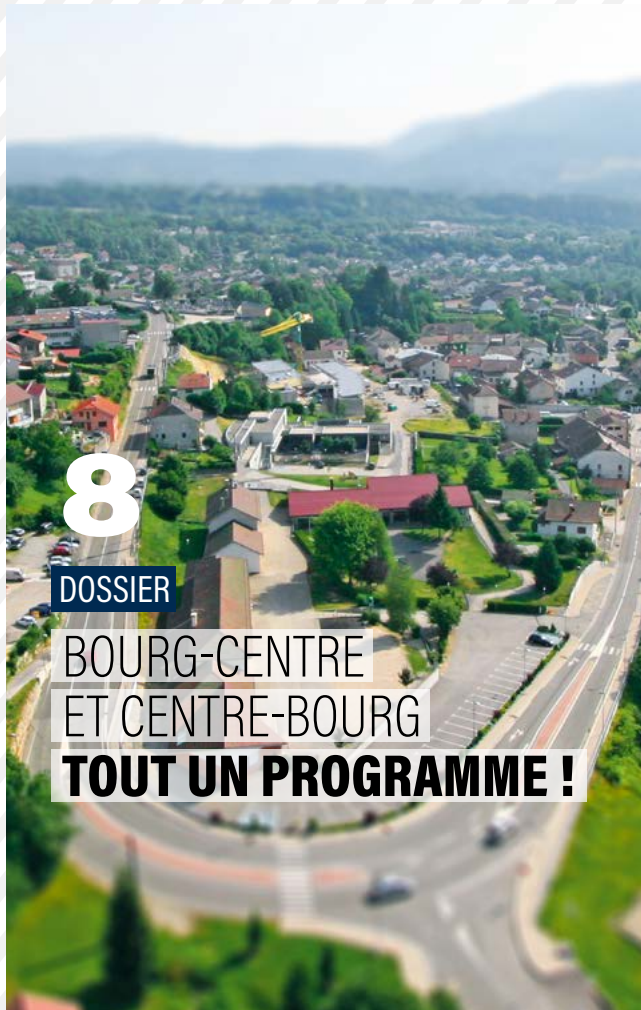
**Un bon point
pour les finances**

🏠 ZOOM | P.14

**PNR du Haut-Jura : gestion des
cours d'eau et milieux humides**

INFOS PRATIQUES | P.24

**On vous accompagne
dans votre vie quotidienne**



8

DOSSIER

BOURG-CENTRE
ET CENTRE-BOURG
TOUT UN PROGRAMME !



20

ACTION SOCIALE

LE FIL D'ARIANE

LA PETITE BOÎTE POUR SAUVER DES VIES



28

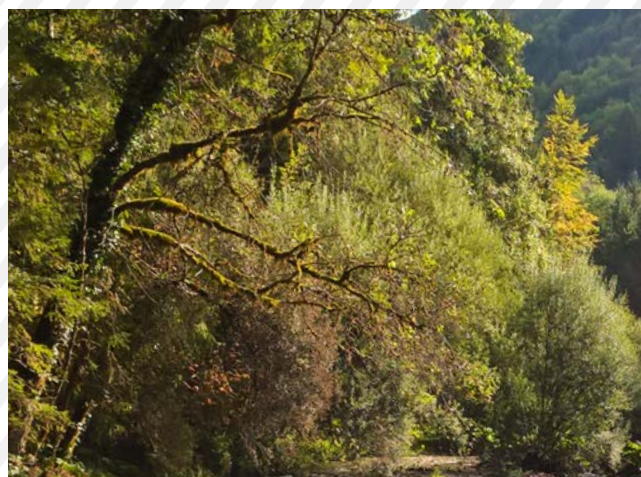
ACTUS EN IMAGES



18

TOURISME

VALORISATION
DU PATRIMOINE



14

ENVIRONNEMENT

PARC NATUREL RÉGIONAL DU HAUT-JURA

GESTION DES COURS

D'EAU ET DES

MILIEUX HUMIDES



6

ÉCONOMIE

BILAN TRÈS POSITIF



25

BRÈVES

RAPPEL DES TARIFS
DE LOCATION DES SALLES

LA DYNAMIQUE DE LAVANS SE CONFIRME...

“ Communiquer est devenu un impératif incontournable pour toutes les collectivités et ne constitue pas, comme on pourrait le penser, une activité réservée aux plus grandes d'entre elles. La commune de Lavans n'échappe pas à la règle.

Depuis plus de dix ans le site internet www.lavans-les-saint-claude.fr et les différents bulletins communaux agrémentent notre quotidien. Depuis deux ans le panneau d'information électronique situé vers la mairie est destiné à diffuser, en priorité, les messages d'information des activités et actualités municipales. Il permet également aux associations Lavanciennes et du Plateau du Lizon (dans le respect de la charte éditoriale et dans la limite de l'espace disponible) d'informer le public de leurs manifestations. L'objectif est de diffuser des informations d'intérêt général liées à la vie de la commune, éviter les affichages sauvages qui nuisent à l'environnement et alléger les tâches de promotion et d'information des associations. Faire passer une information sur le panneau électronique est gratuit.

Pour faire suite à la fusion des communes de Lavans, Ponthoux et Pratz, l'accent a été mis sur le relooking du site internet, du bulletin communal et du Zap infos (qui sera rebaptisé LavansZAP).

La nouvelle version du MAG vous est livrée avec ce numéro #1, plus énergique et contemporain. Le nouveau ZAP reste à être dévoilé dans les prochains mois...

Quant au nouveau site internet, il est opérationnel, n'hésitez pas à vous y rendre :

www.lavans-les-saint-claude.fr

CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE NOUVELLE



Philippe **PASSOT**
Maire de la Commune Nouvelle
et Maire délégué de Lavans-lès-Saint-Claude



Nicole **PEDROLETTI**
Maire délégué de Ponthoux
Adjointe au maire de la Commune Nouvelle



Jean Paul **BERNASCONI**
Maire délégué de Pratz
Adjoint au maire de la Commune Nouvelle

LES ÉLUS LAVANS-LÈS-SAINT-CLAUDE PONTHOUX PRATZ



Claude **COTTET**
1^{er} adjoint
Affaires sociales



Thierry **VIDAILLET**
2^e adjoint
Finances - Personnel - Communication



Geneviève **ROZIER**
3^e adjointe
Affaires scolaires



Sandrine **DUTOIT**
4^e adjointe
Vie associative - Animations



Guillaume **BAILLY-BASIN**
5^e adjoint
Espaces verts - Développement durable

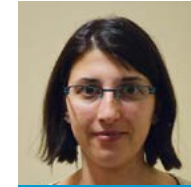


Jean-Pierre **MANZONI**
6^e adjoint
Travaux



Isabelle **DUNOD**
7^e adjointe
Urbanisme - Aménagement du territoire

LES CONSEILLERS



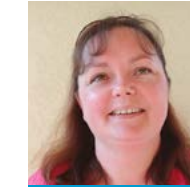
Mélanie **BOUVERET**



Xavier **BROCHET**



Emilia **BRÛLE**



Roxane **CHAPLET**



Christian **CHARGÉ**



Cécile **CHIQUET**



Rachel **DA SILVA TEIXEIRA**



Carole **DELAVENNA**



Alain **DURAFFOURG**



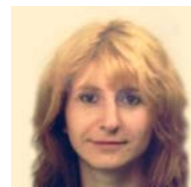
Laurent **HUGUES-DIT-CILES**



Alain **JEANNIER**



Sylvie **JOUX**



Magali **LAHU**



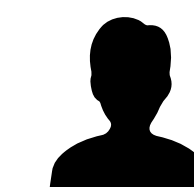
Jacques **LANÇON**



Sylvette **LORGE**



Marie-Pierre **MICHAUD**



Romain **MILLET**



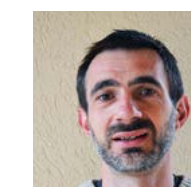
Jean-François **MINY**



Franck **NICOLAS**



Bruno **PERRIER**



Laurent **PLAUT**



Antoine **PULICE**



Guillaume **SAILLARD**



Gino **SALDIGLORIA**



Olivier **TONIUTTI**



Michel **VIARD**



Patricia **VILLE**

FOCUS SUR LES INVESTISSEMENTS

Le bilan financier 2018 présenté ici, reprend une synthèse de nos documents comptables. Il est conçu pour être compris de tous et pas seulement des spécialistes de la comptabilité ! Nous attirons votre attention sur les points les plus importants, notamment les postes de dépenses d'investissement...

Le compte administratif

Le bilan financier de l'année, traduit dans le compte administratif, retrace en termes budgétaire et comptable tout ce qui s'est passé lors de l'année écoulée. Il correspond à l'exécution du budget voté antérieurement par le Conseil Municipal.

Contrairement au budget, le compte administratif n'est pas tenu d'être équilibré en dépenses et en recettes. C'est pourquoi, on constate généralement un excédent de fonctionnement (recettes supérieures aux dépenses) qui sera notamment, lors du

budget suivant, affecté au financement des besoins d'investissement.

L'enjeu est bien d'**assurer la meilleure exécution budgétaire** possible en œuvrant à la rationalisation des dépenses et à l'optimisation des recettes. Des résultats financiers obtenus dépendent les moyens dégagés pour accompagner les besoins de financement futurs.

Bilan financier 2018

Lavans

RÉSULTAT
DE FONCTIONNEMENT
+ 328 172,35 €

RÉSULTAT
D'INVESTISSEMENTS
- 207 688,94 €

RÉSULTAT
DÉFINITIF
+ 120 483,41 €



Pratz

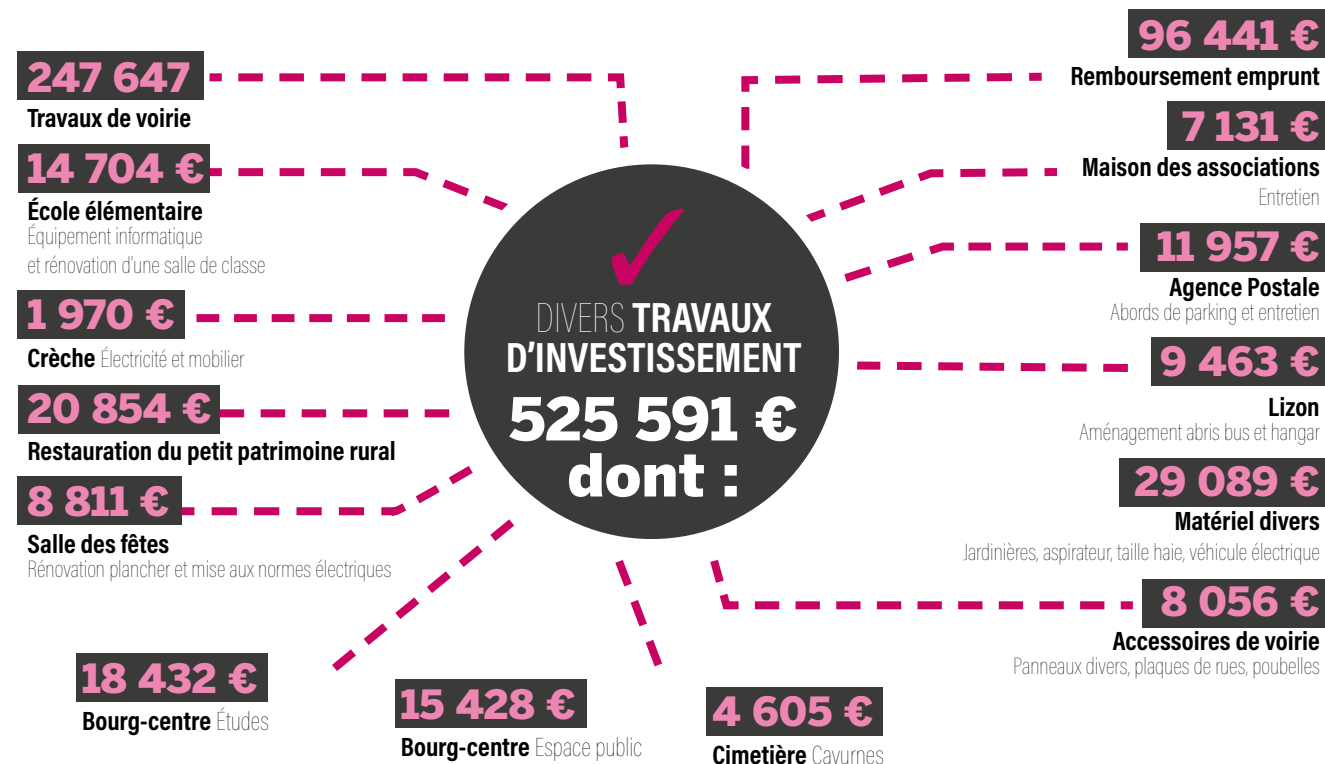
RÉSULTAT
DE FONCTIONNEMENT
+ 122 890,58 €

RÉSULTAT
D'INVESTISSEMENT
- 57 858,37 €

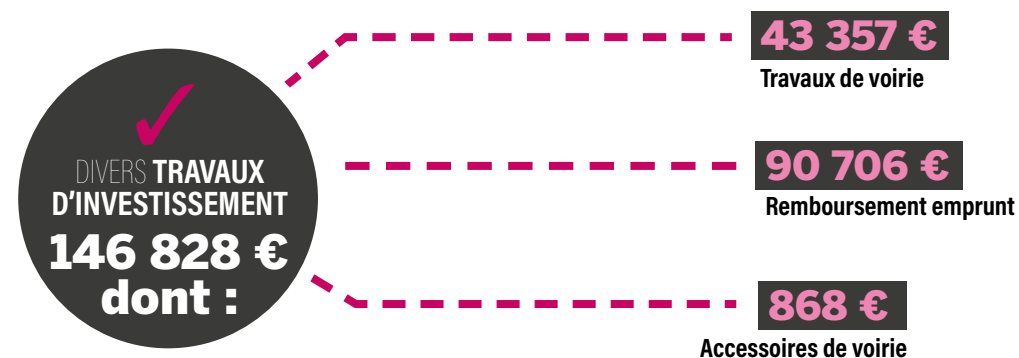
RÉSULTAT
DÉFINITIF
+ 65 032,21 €



DÉPENSES D'INVESTISSEMENT LAVANS-LÈS-SAINT-CLAUDE



DÉPENSES D'INVESTISSEMENT PRATZ



Retrouvez cet article sur le LavansMAG2019 en ligne sur le site www.lavans-les-saint-claude.fr



BOURG-CENTRE ET CENTRE-BOURG, TOUT UN PROGRAMME !

La région Bourgogne Franche-Comté a lancé une opération d'envergure dénommée « **Revitalisation des Bourgs-centres** », ayant pour objectifs de :

- Conserver le maillage des bourgs-centres et redynamiser les centres des pôles les plus en difficulté,
- Créer des conditions d'accueil et de maintien des habitants et des activités et lier les différentes fonctions du bourg-centre pour favoriser les opérations incluses dans une stratégie avec une vision globale et à moyen terme,
- Renouveler l'image des bourgs centres et redonner un avenir à ces centralités.

Les territoires éligibles sont **40 communes** ayant fait l'objet d'une sélection dans le cadre d'un appel à projet national et/ou régional, dont onze dans le Département du Jura : Bletterans, Clairvaux les lacs, Lavans-ès-Saint-Claude, Moirans en Montagne, Morez Hauts de Bienne, Orgelet, Saint-Amour, Saint-Claude, Saint-Laurent en Grandvaux, Saint-Lupicin et Salins-les-Bains.

La Région et le Parc Naturel Régional considèrent les deux bourgs de Lavans et de Saint-Lupicin comme une seule unité urbaine. Cette conception nous a obligés à nous interroger et à nous projeter sur ce que doit devenir cette ville bicéphale, en partant des complémentarités des deux entités, plutôt que de leurs concurrences.

Notre projet global de revitalisation est le fruit d'un travail commun des deux groupes de travail municipaux et du bureau d'études *Au-delà du Fleuve*. Son intitulé « **Vers la formation d'une unité urbaine** » est audacieux. Les enjeux consistent à maintenir et renforcer les services et commerces existants, à favoriser et accompagner les créations en donnant, sans exclusivité, une « vocation commerciale » à Lavans-ès-Saint-Claude, et vocation « sanitaire et sociale » à Coteaux du Lizon. Le tout dans l'intérêt des territoires les plus industrialisés du Sud du Jura.

Le plan d'actions se décline sur **quatre axes stratégiques** :

1. les espaces publics des centres-bourgs,
2. la vitalité des centres-bourgs,
3. les mobilités et le cadre de vie,
4. l'espace commun de l'unité urbaine (ZIP)

La signature de cette convention avec la Région s'accompagne d'une **enveloppe de 750.000 €**, qui sera complétée par des aides de l'Etat dans le cadre du DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) ou de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux).

40
COMMUNES
SÉLECTIONNÉES

750 000€
DE DOTATIONS
DE LA RÉGION

CRÉDITS PHOTOS : ATELIER ZOU
PLACE DE L'ÉGLISE À LAVANS-ÈS-SAINTE-CLAUDE

Une politique foncière **ambitieuse**

Sur le territoire communal, ces dispositifs sont une vraie opportunité dans la mesure où ils vont nous aider à parfaire la stratégie d'aménagement initiée depuis 2001 :

1.

Rattraper le retard en services à la population et en commerces,

2.

Accueillir des nouveaux habitants, mais différemment, en changeant le logiciel des lotissements consommateurs d'espaces et déconnectés,

3.

Réaménager les espaces et les bâtiments publics du centre historique, pour le rendre attractif, plus convivial et plus sûr.

LA COMMUNE NOUVELLE PROPRIÉTAIRE DE NOUVEAUX BÂTIMENTS

Une politique foncière ambitieuse a été conduite au cours de ces derniers mandats. Ainsi, la commune est devenue propriétaire de l'ensemble des bâtiments autour de la place de la mairie (5 bâtiments + un acquis par l'OPH et un autre par l'EPF). Une **maison de l'enfance et l'EHPAD** (Cantou du Lizon) ont vu le jour dans une vaste poche non bâtie en plein centre, qu'il a fallu acheter. L'installation d'un **supermarché** dans le centre a joué son rôle de moteur de développement local en agrégeant la pharmacie, une nouvelle boulangerie-pâtisserie et une agence bancaire. Le quartier du Crêt du bief labellisé éco-quartier par le Ministère de la Transition Ecologique va accueillir plusieurs constructions. La transformation de la poste en agence postale communale qui accueille également un dispositif de recueil des titres (passeports et cartes nationales d'identité), et l'accueil des dossiers de demandes d'urbanisme, préfigure le concept d'une maison de services au public.

UNE TRANSFORMATION À LA HAUTEUR D'UN BOURG-CENTRE GRANDISSANT

Pour donner du sens et du lien, il nous fallait impérativement nous interroger sur le sort et le rôle de nos bâtiments centraux et de nos espaces publics, pour les transformer à la hauteur de ceux d'un bourg-centre de 2 700 habitants, conformément à la politique Régionale.

L'accompagnement de la région Bourgogne Franche-Comté est un appui décisif qui nous permet d'approfondir la stratégie, mais surtout, concrètement, de pouvoir réaliser les travaux. Ce chantier est si important que le Conseil Municipal a souhaité y associer la population. Trois réunions publiques ont déjà été organisées, avec, à une exception près, une fréquentation satisfaisante. Lors de la première réunion, un groupe de travail réunissant des habitants, des commerçants, des représentants d'associations, et quelques élus, intentionnellement ultra-minoritaires, a été constitué pour réfléchir, aux côtés des membres de l'ATELIER ZOU (urbaniste et architecte) & ABCD (paysagiste), sur ce que devrait être le LAVANS du futur. Toutes les réunions, publiques ou du groupe de travail, sont animées par DIALTER, spécialiste du dialogue territorial, qui a pour mission de faciliter l'expression et d'en faire émerger la synthèse, en veillant au respect de toutes les opinions et à l'équité des prises de paroles.

Je remercie sincèrement toutes les personnes impliquées dans ce collectif pour leur audace et la pertinence de leurs réflexions.

ÉTUDE DE PROGRAMMATION & DE MAÎTRISE D'OEUVRE POUR L'AMÉNAGEMENT DES ESPACES ET BÂTIMENTS PUBLICS DU CENTRE-BOURG

L'ATELIER ZOU a pu formaliser pour la commune plusieurs scénarios. Deux pour l'espace « pôle scolaire – salle des fêtes – Cantou » dénommé « Presqu'île », et quatre pour l'hyper-centre, entre lesquels le conseil municipal était appelé à se prononcer au terme de trois réunions.

La commande consistait notamment à quantifier les besoins futurs, pour les surfaces des bâtiments publics notamment, et à imaginer les moyens nécessaires à la création d'un centre attractif et convivial.

J'AI INSTAMMENT DEMANDÉ AU BUREAU D'ÉTUDE D'ÊTRE AUDACIEUX ET J'AI SOUVENT CONSEILLÉ AUX ÉLUS D'ÊTRE À LA FOIS AMBITIEUX ET HUMBLÉS À L'ÉGARD DU TRAVAIL RÉALISÉ PAR NOS AÎNÉS, EN MESURANT TOUTE L'IMPORTANCE DE LEURS DÉCISIONS.

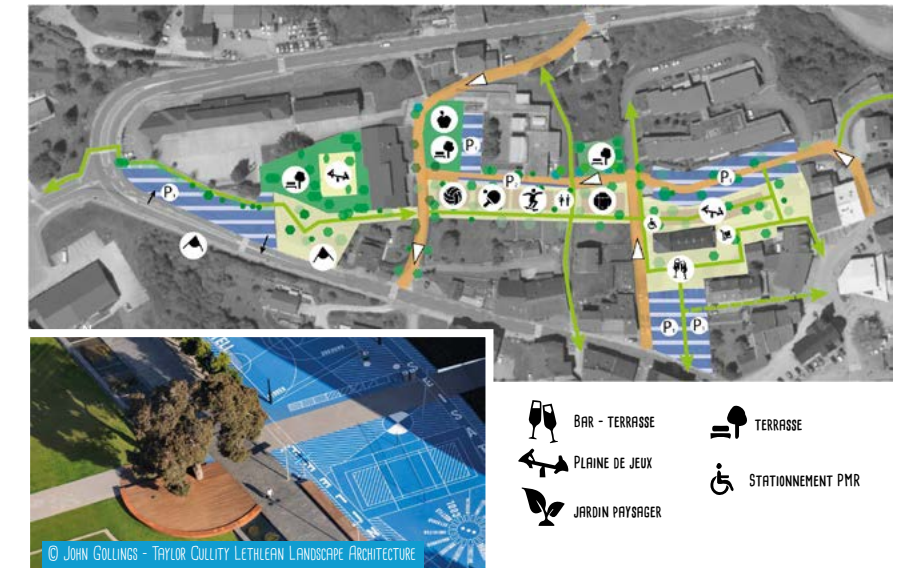
Des transformations d'ampleur sont indispensables pour permettre à Lavans de développer son statut de bourg-centre. Pour autant, choisir un scénario trop ambitieux dont nous n'aurions pas les moyens risquait d'être le meilleur moyen pour ne jamais rien faire...

Les scénarios suivants ont été présentés en réunion publique et étudiés par le Conseil Municipal :

Projet 1 : "la Presqu'île"

SCÉNARIO 01 - LA PLAINE URBAINE

Une identité résolument urbaine & contemporaine



SCÉNARIO 02 - LA PERCÉE VERTE

"Trait d'union entre ville et nature"



Projet 2 : Hyper-centre

ATTENTION !
Les images présentent des références d'autres projets. Elles sont utilisées ici pour illustrer et aider à la projection avec des intentions d'aménagement (elles ne sont en aucun cas des images du futur projet).



SCÉNARIO 01 - PLACE LIBRE

Déconstruction de la mairie, transfert à l'actuelle salle des fêtes, halle et brasserie à la place de l'actuel bâtiment de la poste.

SCÉNARIO 02 - PLACE OUVERTE

Déconstruction du bâtiment de la poste, brasserie à la place de la mairie, retour de la mairie dans son bâtiment d'origine, Rue François Bourdeaux.

- TIERS-LIEU
- MAISON DE SERVICES AU PUBLIC
- ANIMATION SALLE POLYVALENTE
- COMMERCES
- BRASSERIE
- BRASSERIE
- HALLE
- MAISON DES ASSOCIATIONS
- FONTAINE ÉLÉMENT ORNEMENTAL
- EXTENSION
- DÉMOLITION
- STATIONNEMENT PMR



SCÉNARIO 03 - PLACE TRADITIONNELLE

Mairie transférée dans le bâtiment de la poste, agrandi. Brasserie à la place de l'actuelle mairie, terrasse visible.



SCÉNARIO 04 - PLACE CONVIVIALE

Retour de la mairie dans son bâtiment d'origine, Rue François Bourdeaux, Brasserie dans le bâtiment de la poste, tiers-lieu et maison des associations à la place de l'actuelle mairie.

UN TRAVAIL AMBITIEUX, MAIS HUMBLE...

Lors de réunion du 11 juillet dernier, les votes du Conseil Municipal ont établis les choix suivants :

Presqu'île : la percée verte Hyper-centre : place village traditionnelle

Lors des débats, la question du réchauffement climatique a pesé dans les choix. Les épisodes de canicule récents ont influé sur l'orientation, qui était déjà un vœu du groupe de travail, visant à végétaliser les espaces, et à planter des arbres qui créeront l'ombre indispensable.

Une étape décisive a été franchie. La commune dispose maintenant d'une feuille de route, qu'il va falloir maintenant affiner, en termes de choix architecturaux, de matériaux, d'ambiances.

Le groupe de travail a été sollicité fin septembre et une nouvelle réunion publique de présentation est prévue à l'automne. Ce programme permettra maintenant la réalisation de travaux par tranches et touches successives, qui s'inscriront dans le programme global, générant ainsi des économies.

L'exécution se fera progressivement, selon nos moyens, en fonction des opportunités d'aides publiques, de manière à ne pas mobiliser la totalité des crédits d'investissements. Mais, même si la prudence s'impose, ce projet doit rester la priorité. Il faut tout faire pour qu'on ne fasse plus que passer par Lavans, mais qu'on s'y arrête, parce qu'on en a envie. C'est un formidable challenge, à réussir avec tous les acteurs et avec vous.

Philippe PASSOT
Maire de la commune nouvelle
et maire délégué de Lavans-lès-Saint-Claude



Téléchargez le dossier de presse en ligne sur le site www.lavans-les-saint-claude.fr



LAVANS-LÈS-SAINT-CLAUDE EST SITUÉE SUR LE GRAND BASSIN VERSANT DE LA HAUTE VALLÉE DE L'AIN ET DE L'ORBE, ET PLUS PARTICULIÈREMENT SUR LE SECTEUR DE LA BIENNE, QUI S'ÉTEND DE LA CONFLUENCE DE LA BIENNE AVEC L'AIN (LAC DE COISELET) À SA SOURCE

GESTION DES COURS D'EAU ET DES MILIEUX HUMIDES

CONFIÉE AU PARC NATUREL RÉGIONAL DU HAUT-JURA

Le territoire du Haut-Jura est marqué par une forte présence d'eau. Lacs, rivières, tourbières font partie des paysages incontournables de notre région. Ainsi, depuis sa création, le Parc Naturel Régional du Haut-Jura s'est fortement investi dans la gestion des cours d'eau et des milieux humides, notamment sur les secteurs de la Bienne, de l'Orbe, de la Saine, de la Lemme et de la Valserine.

En 2018, la loi instaure une nouvelle compétence obligatoire aux communautés de communes : la GEstion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI), tout en les incitant à mutualiser cette compétence avec les communautés de communes voisines pour une meilleure efficacité. Sur notre territoire, les collectivités ont donc décidé de transférer cette compétence au Parc Naturel Régional. D'une part pour son expérience de long terme mais aussi pour assurer une action cohérente à l'échelle des bassins versants. En effet, les cours d'eau ne connaissent pas les limites administratives, une action de l'Homme à l'amont d'un cours d'eau pouvant avoir une répercussion à l'aval (et inversement).

La commune de Lavans-lès-Saint-Claude est située sur le grand bassin versant de la Haute vallée de l'Ain et de l'Orbe, et plus particulièrement sur le secteur de la Bienne, qui s'étend de la confluence de la Bienne avec l'Ain (Lac de Coiselet) à sa source et représente 1 670 kilomètres de cours d'eau.

Les élus, via la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude, participent ainsi aux différentes instances de concertation locale pour définir les actions concrètes à mettre en place pour parvenir à un bon état de nos rivières.



1 670
KILOMÈTRES
DE COURS D'EAU

UN PROJET ? UNE QUESTION ?

En tant qu'association ou habitant, si vous avez un projet, une question en lien avec les cours d'eau, vous pouvez solliciter l'équipe technique du Parc.

Sur le secteur de la Bienne, **Julien Moronval, Romain Bellier** et **Yan Hecketsweiler** pourront vous conseiller et vous accompagner.

Parc naturel régional du Haut-Jura
Service Grand Cycle de l'eau - **03.84.34.12.30**



Parc
naturel
régional
du Haut-Jura

Tous pour l'eau du plateau !

Chaque année, le Parc Naturel Régional du Haut-Jura propose aux établissements scolaires (du primaire au lycée) et aux accueils de loisirs, de mettre en place un projet thématique avec leurs élèves. L'objectif ? Permettre aux enfants et aux jeunes de notre territoire de mieux comprendre l'environnement qui les entoure en réalisant une action concrète.

L'eau, une ressource fragile qu'il faut protéger !

Durant l'année scolaire 2018-2019, les classes de 6^{ème} du Collège du Plateau (Nelly Paredes - EPS, Anne Mourier - Technologie, Martin Schieffer - Physique et Sophie Fournier - SVT) ont ainsi travaillé autour de la thématique de l'eau. Au travers d'activités, de visites et de rencontres, ils ont exploré les différentes façons dont l'Homme utilise l'eau : eau potable qui coule au robinet, agriculture, production d'électricité, loisirs aquatiques... Autant d'occasions de prendre conscience que l'eau est une ressource fragile qu'il faut protéger !

Les 6B et C ont pu visiter la station d'épuration de Saint-Lupicin et ainsi découvrir le traitement des eaux usées que nous rejetons au quotidien. Les 6A ont quant à eux visité les serres de la Ferme de Champandré et réalisé l'importance d'économiser l'eau dans le contexte climatique actuel. Ils ont aussi visité le barrage d'Étables pour comprendre comment l'eau peut produire de l'électricité et faire tourner des machines. L'ensemble des élèves de 6^{ème} ont pu profiter des plaisirs de l'eau avec une journée de sport sur la base nautique de Bellecin. Ces expériences ont été complétées par la découverte de milieux naturels particuliers : les tourbières et la grotte de la Grusse.

Pour sensibiliser leurs camarades, les élèves ont réalisé une chorégraphie, un diaporama et une animation interactive, un système d'arrosage automatique (voir photo p.29) et de nombreux articles sur le blog du collège.

Bravo aux élèves et aux enseignants pour leur implication dans ce projet.



LES ÉLÈVES TRÈS CONCENTRÉS
LORS DE LA RÉALISATION DE L'ANIMATION INTERACTIVE :
UN SYSTÈME D'ARROSAGE AUTOMATIQUE
CRÉDITS PHOTOS : COLLÈGE DU PLATEAU

“ Le Parc a permis la réalisation de ce projet en finançant les différentes sorties et visites, avec l'aide des Conseils régionaux d'Auvergne Rhône Alpes et Bourgogne Franche Comté.

Au cours de l'année scolaire 2018 2019, le Parc a accompagné 21 projets pour 829 élèves.”

21
PROJETS
ACCOMPAGNÉS

829
ÉLÈVES
SENSIBILISÉS



CRÉDITS PHOTOS : PNRHJ

UNE TAXE DÉDIÉE AUX ACTIONS EN FAVEUR DES COURS D'EAU.

La loi a prévu que la compétence GEMAPI puisse être financée par une taxe, calculée et recouvrée par les services fiscaux. Répartie sur les contributions directes locales (taxe foncière, taxe d'habitation et cotisation foncière des entreprises), **ce prélèvement est dédié exclusivement au financement des actions en faveur des cours d'eau, des zones humides et à la prévention des inondations.**

Seules les communautés de communes, qu'elles aient ou non transféré cette compétence, peuvent décider, ou non, de prélever la taxe GEMAPI. Sur la Haute Vallée de l'Ain, parce que les enjeux liés à l'eau sont de plus en plus cruciaux, presque toutes ont choisi de la mettre en place. c'est notamment le cas de Haut-Jura Saint-Claude.



VOUS AVEZ DIT GEMAPI ?

La GEStion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations vise à atteindre un bon état des cours d'eau et à protéger les biens et les personnes contre les risques d'inondations.

Pour cela, quatre grands types d'actions sont mises en oeuvre :

- ▶ L'entretien et l'aménagement des cours d'eau
- ▶ L'aménagement de fraction de bassin hydrographique
- ▶ La défense contre les inondations
- ▶ La protection et la restauration des écosystèmes aquatiques

Ces interventions peuvent être complétées par des actions dites hors GEMAPI comme la gestion des ruissellements et de l'érosion des sols, l'amélioration de la qualité de l'eau, le suivi des débits.

La GEMAPI concerne ce que l'on appelle le « Grand cycle de l'eau », c'est à dire le cycle naturel de l'eau. De ce fait, elle ne concerne pas les sujets liés à l'assainissement, aux eaux pluviales ou à l'eau potable (appelé « Petit cycle de l'eau »).

CRÉATION DE LA SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE « CENTRALES VILLAGEOISES DU HAUT JURA »

En 2017, le Parc Naturel Régional du Haut-Jura a lancé la démarche « Centrales Villageoises » en partenariat avec de nombreuses communes du territoire. La commune de Lavans-lès-Saint-Claude a ainsi accueilli une des dix réunions d'information organisées par le Parc.



CRÉDITS PHOTOS : PNRHJ
RÉUNION D'INFORMATION SUR LES CENTRALES VILLAGEOISES À LAVANS LÈS SAINT CLAUDE

Les Centrales Villageoises sont des sociétés locales à gouvernance coopérative qui portent des projets de production d'énergie renouvelable en s'inscrivant dans une logique de territoire. Elles associent citoyens, collectivités et entreprises locales.

L'association Centrales Villageoises du Haut-Jura a été créée pour développer le projet sur le territoire. **18 projets photovoltaïques** ont été expertisés par un bureau d'études spécialisé mandaté par le Parc. Au vu des résultats des études techniques, il est envisagé une première tranche de travaux sur 6 à 10 bâtiments pour un montant d'**investissement d'environ 500 000 € HT.**

Pour réaliser ces projets, l'association envisage de créer la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) Centrales Villageoises du Haut-Jura en octobre 2019. Une fois la société créée avec les fondateurs, il sera proposé à tous les habitants de rejoindre l'aventure en tant que coopérateur. La commune de Lavans-lès-Saint-Claude a déjà acté sa participation à la future société.



Plus d'infos sur le site www.haut-jura.centralesvillageoises.fr



Pour en savoir plus : www.parc haut jura.fr rubrique « Eau et milieux humides »

PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE MISE EN VALEUR **DU PATRIMOINE**

Au sud du territoire de Pratz, dans le hameau préservé de Saint Romain de Roche, sa chapelle est classée aux monuments historiques depuis 1931. Elle témoigne de l'installation sur le haut-Jura, dès le début du V^e siècle, des moines fondateurs de l'abbaye de Condat, Romain et Lupicin.

Le site et ses points forts

Ce haut-lieu du monachisme local allie un patrimoine bâti remarquable, une chapelle romane (datant sans doute de la première moitié du XIII^e siècle) et un environnement naturel et paysager préservé. Cet édifice bénéficie d'une situation privilégiée dans une combe pittoresque qui s'ouvre sur la rive droite de la Bienne. Le panorama y est splendide et invite véritablement à la contemplation. Ce triple attrait « culturel, culturel et naturel » explique la notoriété forte du site.

Plus au Nord, dans le hameau de Champied, la carrière marbrière, beaucoup plus confidentielle, attend les promeneurs au détour d'un bosquet d'arbres. L'activité d'extraction du calcaire marbrier dit « Jaune Lamartine » a duré jusqu'en 1935 et ce matériau d'ornement a été commercialisé dans le monde entier.

Une approche touristique innovante.

Ces deux lieux, emblématiques du village, font actuellement l'objet d'un projet de sécurisation et de mise en valeur paysagère, patrimoniale et touristique, en partenariat avec la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude et le Parc naturel régional du haut-Jura.

Ce projet est l'aboutissement d'un long travail de réflexions et d'études, débutées il y a plus de cinq ans maintenant. Un diagnostic de la situation et des enjeux a été réalisé pour permettre de dégager les meilleurs scénarios d'aménagements. Il a permis de constater qu'il était important que des travaux soient engagés d'abord pour rouvrir les paysages et sécuriser les lieux, ensuite pour améliorer les conditions physiques d'accueil des visiteurs (accès, stationnements et signalétique), enfin pour proposer une offre touristique étudiée et innovante.



CRÉDITS PHOTOS : JEAN-PAUL BERNASCONI
SITE MARBRIER DE CHAMPIED



CRÉDITS PHOTOS : JEAN-PAUL BERNASCONI
CHAPELLE DE SAINT ROMAIN DE ROCHE

Sur ce dernier volet du projet, ce sont donc **deux circuits de découverte** qui vont être proposés aux promeneurs et randonneurs :

- ▶ un **circuit court de 1.9 km** autour du hameau et de sa chapelle,
- ▶ une **boucle de 4,4 km** qui intègrera le site marbrier de Champied.

Sur le circuit « chapelle », il a été décidé de créer une zone « **AVENTURES-JEUX** » à l'image de celles lancées en région Petite Montagne. Le concept assez original et innovant consiste en un jeu de piste d'environ 2h à vivre en famille (enfants entre 6 et 14 ans), en autonomie toute l'année, avec comme espace de jeu, un patrimoine caché, une nature étonnante... autour d'une histoire imaginaire.

Sur les deux « monuments », des travaux conséquents vont être effectués dans la restauration et la reconquête paysagère et la sécurisation des espaces ainsi que sur la mise en perspectives des lieux à découvrir, en veillant scrupuleusement à en respecter la mémoire et à ne pas la dénaturer. Le projet vise, au contraire, à pouvoir fournir aux visiteurs les clefs de connaissance et d'informations suffisantes pour leur permettre d'accéder à la symbolique des lieux. Le caractère minéral de ces paysages est prégnant. Fort de cela, il paraissait intéressant, autour de ce projet, de pouvoir confronter et mettre en résonance des asymétries et des analogies bien distinctes entre ces deux sites :

- ▶ D'un côté, la carrière, cathédrale en creux et de l'autre, la Chapelle, solaire, tout en élévation et perchée sur son éperon.
- ▶ Ensuite, la carrière est un lieu sonore, capture d'échos et de bruits fantômes d'une exploitation encore présente dans les mémoires tandis que la chapelle est un lieu de silence, propice à la méditation.
- ▶ Enfin, la carrière se veut être interactive alors que la Chapelle de Saint-Romain est davantage contemplative.

Cette dualité est la pièce maîtresse et l'essence même du projet.
Mise en place des circuits en 2020.

Jean-Paul BERNASCONI
Maire délégué de Pratz



Retrouvez cet article sur www.lavans-les-saint-claude.fr/LavansMAG2019



LES GÎTES ET CHAMBRES D'HÔTES

▶ MEUBLÉ DE TOURISME

Lina THOMAS
130 Chemin du Planet
Tél. 03 84 42 17 30

▶ CHAMBRE D'HÔTE

La Boutonnière
23 ter, rue de la Cueille
Tél. 03 84 42 24 96

▶ MEUBLÉ DE TOURISME

Raymonde CROMBEZ
65 rue de la 1^{ère} D.F.L.
Tél. 09 52 43 15 84

▶ GÎTE

Ramon LACROIX
2 Chemin de Montoiseau
Tél. 03 84 42 19 06

▶ CHAMBRES D'HÔTES

Marie TOMASETTI
115, Chemin de la Chapelle
Tél. 03 84 42 85 30

▶ CHAMBRES D'HÔTES

M. Claude BONDIER
9, Chemin de Tréchelle
Tél. 03 84 42 23 73

▶ MEUBLÉ DE TOURISME

PATIN
Ancienne ferme : Gîte "Julia"
Tél. 03 84 42 15 47
ou 06 75 71 68 84

▶ GÎTE DES DAINES

1, Petit-Châtel - PRATZ
Tél. 03 84 42 19 27
ou 06 84 49 56 70



5 ANNÉES D'ÉTUDES

pour un projet de sécurisation et de mise en valeur paysagère, patrimoniale et touristique.

Fil d'Ariane

UNE PETITE BOITE DANS VOTRE REFRIGERATEUR... POUR VOUS SAUVER LA VIE !

Ce document est un résumé des informations d'urgence susceptibles de vous sauver la vie. Des informations vitales qui permettront de vous identifier et d'informer les services de secours sur votre état de santé lors de leur intervention.

Il suffit de regrouper les informations relatives à votre santé sur une feuille placée dans une boîte en plastique rangée dans la porte de votre réfrigérateur. Ce document est un résumé des informations d'urgence susceptibles de vous sauver la vie.

COMMENT FONCTIONNE LE FIL D'ARIANE ?

Un autocollant est placé visiblement sur votre porte de réfrigérateur. Lorsque les services d'urgence interviennent à domicile, ils observent le réfrigérateur. S'ils voient l'autocollant, ils savent que les informations dont ils ont besoin sont à l'intérieur.

Ce programme est approuvé par les services de secours, le SMUR, les pompiers, les médecins et tous les professionnels de l'urgence.

La boîte plastique, l'autocollant et la fiche médicale d'urgence sont disponibles en mairie en collaboration avec le LIONS CLUBS INTERNATIONAL.

QUI SONT LES LIONS ?

Les membres des Lions-Clubs de Lons-le-Saunier, Saint-Claude, Champagnole, Morez et Pontarlier sont heureux et fiers de contribuer à aider les services de secours

dans leurs missions au service des habitants de leurs villes et de mettre ainsi en pratique leur devise : « NOUS SERVONS ». Depuis un siècle, les Lions Clubs offrent la possibilité à tous les hommes et femmes épris d'humanisme et d'altruisme, de rendre service à leurs concitoyens.

En impliquant ses membres dans des projets ambitieux, tels que : **l'aide aux handicapés, l'aide aux malentendants, l'aide aux personnes âgées, l'aide à la jeunesse en difficulté, la prévention de la cécité et l'aide aux malvoyants** notamment, les Lions Clubs ont toujours soutenu les personnes prêtes à construire un avenir meilleur pour leurs communautés.

Aujourd'hui, avec 1,35 millions de membres répartis dans 46 000 clubs pour 208 pays et territoires, les Lions du monde entier œuvrent pour répondre aux besoins et aux demandes toujours croissantes.

Les Lions de Lons-le-Saunier, Saint-Claude, Champagnole, Morez et Pontarlier agissent aussi localement. Le Fil d'Ariane en est une nouvelle preuve.

CCAS
Lavans-lès-Saint-Claude



| | | |
|--------------------------------|-----------------|-------------------------------|
| 1,35 millions de membres | 46 000 clubs | 208 pays et territoires |
|--------------------------------|-----------------|-------------------------------|

REVITALISATION DES BOURGS-CENTRES

La Région Franche-Comté a lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) en 2015, sous forme d'expérimentation auprès des collectivités porteuses de SCOT, pour engager une démarche ambitieuse de revitalisation de leurs bourgs-centres. Le syndicat mixte du Parc Naturel du Haut-Jura, porteur du SCOT, a été retenu pour mener à bien cette expérimentation.

Une trentaine de bourg sont engagés au niveau régional, dont 9 sur le Haut-Jura. On parle ici de bourgs-centres et non de centres-bourgs. L'Etat s'intéresse aux cœurs de ville ou village, c'est-à-dire la partie centrale d'une commune, la Région parle de bourgs-centres, replaçant ainsi les villes dans leur rôle polarisant au sein d'un territoire plus vaste. L'approche se veut globale.

Lavans-lès-Saint-Claude : une unité urbaine bicéphale.

Le bourg s'est développé dans un relief peu contraint, la position en balcon offre un panorama exceptionnel sur le grand paysage. Le bourg tend à rejoindre celui de Saint-Lupicin (Coteaux du Lizon). C'est l'unité urbaine de ces deux bourgs qui constitue le bourg-centre du SCOT. Il faut donc considérer le niveau d'équipement pour cette unité urbaine et non bourg par bourg.

Lavans-lès-Saint-Claude et Coteaux du Lizon sont deux communes aux caracté-

ristiques très similaires. C'est leur complémentarité qui justifie leur rang bourg-centre. Les déplacements constituent un enjeu à intégrer pour renforcer leur identité et proposer des espaces publics apaisés. Ces bourgs bénéficient d'une dotation financière spécifique visant à identifier et programmer les actions de revitalisation à mener.

Il a été décidé de mener une étude mutualisée sur les deux bourgs. L'étude de programmation est l'occasion d'un travail de convergence quant à l'aménagement des deux bourgs. Cette étude de programmation, réalisée en co-maîtrise d'ouvrage communale, associe la communauté de communes, le Parc Naturel du Haut-Jura et les différents usagers du cadre de vie des deux communes mais aussi tout acteur pouvant apporter une plus-value au projet notamment, le Conseil Régional, la DDT, le Conseil Départemental, le Commissariat de Massif etc....). Chacune des communes a engagé une réflexion sur les espaces publics

de son centre. Les deux bourgs-centres sont respectivement dotés de commerces et de services à la population de proximité. **L'enjeu est de maintenir les services et commerces existants et favoriser les créations.** Au vu du foncier disponible, donner une vocation commerciale à Lavans-lès-Saint-Claude et une vocation sanitaire et sociale à Coteaux du Lizon.

Le foncier économique disponible se trouve principalement sur la ZA de Planchamp et la ZI Nord à Lavans-lès-Saint-Claude ainsi que sur la ZI Est de Saint-Lupicin. L'enjeu est de pérenniser les emplois en accompagnant de nouvelles implantations et de favoriser la reconversion des friches.

Un **potentiel touristique à développer** en créant un point informations tourisme, en étoffant l'offre d'hébergement (camping, aire de camping-cars, hôtel), en accompagnant le projet majeur de site d'escalade des falaises de Ponthoux



CRÉDITS PHOTOS : THIERRY VIDAILLET
ZONE INDUSTRIELLE DE LAVANS

porté par la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude, en reliant les sites remarquables de patrimoine (chapelle de Saint-Romain à Pratz, église romane à Coteau du Lizon). Le Musée de la Tournerie à Lavans-lès-Saint-Claude, l'Atelier des Savoir Faire à Ravilloles ainsi que le réseau de sentiers PDIPR, le Lac de Cuttura, peuvent constituer des points d'ancrage touristique.

Mais aussi, concernant **l'activité agricole, accompagner le développement de la filière existante et l'implantation de nouvelles exploitations, créer un point de vente de produits « bio ».**

Cette politique volontariste doit permettre la formation progressive d'une unité urbaine s'appuyant sur les deux bourgs-centres complémentaires (non concurrents et étroitement connectés), notamment au niveau de l'espace inter agglomérations. L'étude est donc menée sur le secteur inter-agglomération par une équipe pluridisciplinaire (urbaniste, paysagiste, architecte, sociologue....) où se situe actuellement le collège et une zone d'activité économique et sur laquelle est engagé un projet de caserne du CDIS. La réflexion porte à la fois sur les équipements qui seront présents à terme sur le secteur mais aussi sur les cheminements, les circulations, les espaces publics, l'éclairage public.

La concertation étant un élément important pour l'étude, un questionnaire en ligne et distribué aux habitants a permis

d'enrichir l'étude. Pour résumer, les habitants sont attachés à la présence de la « nature » : espaces naturels, zone humide, haies bocagères, points de vues sur le grand paysage. Ils souhaitent la mise en place d'éléments pédagogiques autour des milieux naturels et de la zone humide du site mais aussi par la production de type élevage et maraîchage en vue de développer des circuits courts pour l'alimentation sur le plateau et aimeraient une diversification de l'offre de loisirs et de sports. En matière de mobilité, ils souhaitent conforter et sécuriser les déplacements piétons et cycles.

Les deux communes sont connectées via la route départementale qui est une voie de liaison naturelle mais exclusivement routière. **Des aménagements particuliers sécurisés doivent permettre la circulation piétonne et des cyclistes.** Le chemin du Château Verrin peut constituer un axe d'échanges secondaire à privilégier. Ces deux axes peuvent à terme relier deux sites d'intérêt patrimonial et touristique : le Lac de Cuttura et la Chapelle Saint-Romain avec l'installation de panneaux thématiques. Les liaisons douces se singulariseront par l'innovation et l'originalité de leur conception dans une démarche de développement durable.

La **création d'équipements** au sein de l'espace inter-agglomération est considérée comme stratégique pour l'avenir du bassin de vie de proximité. Le projet du ZIP (zone intercommunale de projet) vise à reconquérir des espaces soumis à la

déprise agricole en offrant un espace de loisirs, de détente et de sports au centre des deux communes, tout en permettant l'installation d'équipements structurants. Le ZIP deviendra un lieu de vie et de rencontre (maillage de circulations douces, sentier d'interprétation, belvédère...) tout en confortant son statut de pôle équipementier intercommunal (jeux, terrain de sport...) et une vocation nourricière (développement d'une production agricole).

Tous ces projets s'étaleront sur plusieurs plans d'actions triennaux après la signature du contrat par la Communauté de Communes, la Région Bourgogne-Franche-Comté et les communes de Lavans-lès-Saint-Claude et Coteaux du Lizon.

Les différentes stratégies pour la revitalisation des Bourgs-centres sont :

- ▶ Les espaces publics des centres-bourgs
- ▶ La vitalité des centres-bourgs
- ▶ Les mobilités
- ▶ L'espace commun de l'unité urbaine (ZIP).

Des réunions publiques ont eu lieu au cours de l'année pour vous informer des études et des nombreux projets qui permettent d'avoir une vision à long terme de votre commune tant au niveau économique, services publics, cadre de vie....

Nicole PEDROLETTI
Adjointe au maire de la Commune Nouvelle
Maire déléguée de Ponthoux



2015
LANCEMENT
DE L'A.M.I.

30
BOURGS
ENGAGÉS

4
STRATÉGIES
pour revitaliser les bourgs-centres



Retrouvez cet article www.lavans-les-saint-claude.fr / LavansMAG 2019



COMMISSION ENVIRONNEMENT

UNE COMMUNE CHANGÉE POUR UN PRIX LIMITÉ

Il est possible de changer l'image de sa commune avec un budget raisonnable, offrir un bouquet permanent aux habitants et visiteurs.

Jardinières et massifs ne laissent personne indifférent et rendent notre environnement plus gai et plus attractif, tout au long de la belle saison qui, suivant la météo, ne dure pas aussi longtemps que l'on voudrait.

LE FLEURISSEMENT INDUIT UNE ATTITUDE POSITIVE

Les actions d'embellissement se répercutent sur le cadre de vie, le cadre social et civique, le tourisme, mais aussi le cadre éducatif. Un fleurissement réussi permet à nos agents techniques de voir leur travail (plantation, arrosage, entretien) valorisé et leur donne l'envie d'augmenter leurs connaissances dans ce domaine.

Les ateliers jardinage sont bienvenus entre crèche et cantou par exemple et on essaie de répondre au mieux aux demandes de chacun. Merci à tous nos concitoyens qui fleurissent leur maison chaque année et nous incitons chacun à faire de même pour le plaisir des yeux de tous.

Le fleurissement reflète malheureusement le « sans gêne » actuel. A savoir, le libre-service ne s'applique pas aux jardinières et faut-il mettre une caméra derrière chaque pétunia ou faudra-t-il piéger les jardinières ?

À ce jour, nous avons dû déposer plainte trois fois à la gendarmerie pour la disparition d'une dizaine de jardinières, en espérant que ce sera tout pour cette année et les futures. Nous ne mettons d'ailleurs plus de suspensions devant la mairie, car elles disparaissaient régulièrement.

Geneviève ROZIER et Sylvette LORGE
Commission environnement



MARCHÉ HEBDOMADAIRE

MARCHÉ ALIMENTAIRE
TOUS LES MERCREDIS MATINS DE 7H30 À 12H30
PLACE GILBERT COTTET-EMARD

FROMAGES
Fromagerie VALOUS'AIN
Régulier

FROMAGES DE CHÈVRE
Barbiche ET PAMPILLE
Régulier

FRUITS & LÉGUMES
Hamid HIDA
Régulier

YAOURTS
Les Meuh' TAGNES
Régulier

PLATS CUISINÉS
Foodtruck
LA ROULOTTE
Régulier

FLEURISTE
Fabrice JAILLET
Occasionnel

MATELAS REMPAILLEUR
Occasionnel



LOCATION DES SALLES COMMUNALES

SALLE DES FÊTES DE LAVANS-LÈS-SAINT-CLAUDE ET SALLE POLYVALENTE DE PRATZ

Location gratuite pour :

- ★ **Les associations locales** pour les manifestations sans caractère lucratif, sans entrée payante et sans recette annexe, pour les réunions de travail ou assemblées générales,
- ★ **Les comités d'animation des communes déléguées** lorsqu'ils assurent une manifestation en partenariat avec la municipalité,
- ★ Toute structure collective pour une **réunion ou une activité sans but lucratif**,
- ★ Les **anciens combattants**, déportés et victimes de guerre,
- ★ Les **partis politiques** pour une séance en période officielle de campagne électorale,
- ★ Les **élus parlementaires**, représentants du Département et de la Région, pour les réunions ou permanences qu'ils organiseront au cours de leur mandat,
- ★ Les **membres actifs des comités d'animation des communes déléguées**, ainsi qu'aux **élus et aux agents municipaux**, une fois par an, dans la mesure de la disponibilité des salles.

Au cas où la demande serait faite par leur représentant local, ce dernier aura la responsabilité de la manifestation.

★ **Location payante** pour les associations qui organisent des manifestations avec entrées payantes ou recettes annexes,
★ **Les manifestations ayant un caractère culturel, sportif ou animation locale :**

| ASSOCIATIONS | LAVANS | | PRATZ | |
|------------------|-------------------------|-----------|-------------------------|-----------|
| | 1 ^{ère} séance | suivantes | 1 ^{ère} séance | suivantes |
| Commune Nouvelle | 160€ | 80€ | 120€ | 60€ |
| Extra communales | 200€ | 100€ | 160€ | 80€ |

★ **Particuliers dans le cadre d'événements privés (forfait) :**

| Résidant à | LAVANS | PRATZ |
|------------------|--------|-------|
| Commune Nouvelle | 320€ | 250€ |
| Extra communales | 440€ | 330€ |

★ **Pour les autres cas suivants :**
Vente déballage : 500 €, réunion syndic : 80€ la 1/2 journée.
FIXE pour tous les cas précités : location de la vaisselle : 2,00 € par personne (montant total plafonné à 160,00 € pour Lavans-lès-Saint-Claude et à 120,00 € pour Pratz), location des praticables à 150,00 € et une caution générale de 700,00 € (en cas de dégradation du bâtiment ou de gros matériel) + 150,00 € (en cas de locaux rendus non nettoyés ou mal nettoyés).

SALLE COMMUNALE DU 2 GRANDE RUE (Lavans-lès-Saint-Claude) :
en dehors de l'occupation habituelle du club «Toujours de l'Avant », la location de cette salle ne sera possible qu'à titre subsidiaire quand les salles polyvalentes seront occupées, pour des réunions à l'exclusion de tout repas, et au tarif forfaitaire de 100,00 € par réunion.

SALLE DE RENCONTRE DE « LA VIE FOLLE » (Pratz) :
Le local est mis à disposition uniquement au Comité d'animation de Pratz, pour l'organisation d'événements festifs et sportifs, à titre gratuit.

UN PROJET ? UNE QUESTION ?

SALLE DES FÊTES DE LAVANS-LÈS-SAINT-CLAUDE
Réservation auprès de la mairie principale :
Tél. : 03 84 42 11 99 // M. Michel VIARD

SALLE POLYVALENTE DE PRATZ
Réservation auprès de la mairie annexe :
Tél. : 03 84 42 84 87 // Mme Sandrine DUTOIT



**ÉCOLES, CRÈCHES
CENTRES DE LOISIRS**

ÉCOLE MATERNELLE

Directrice : VALÉRIE **GOUX**
Tél. 03 84 42 22 27
 E-mail : maternelle.lavans-les-st-claude
 @ac-besancon.fr

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Directrice : LAURENCE **LALLEMAND**
TÉL. 03 84 42 80 10
 E-mail : ecole.lavans-les-st-claude
 @ac-besancon.fr

HORAIRE DES 2 ÉCOLES :

LUNDI / MARDI / JEUDI / VENDREDI :
 8H15-11H15 ET 13H45-16H00
 MERCREDI : 8H15-11H15

**CRÈCHE
MULTI-ACCUEIL
« LA RAINETTE »**

Directrice : ANNA-GAËLLE **MESSIN**

La crèche municipale peut accueillir les enfants âgés de 10 semaines (correspondant à la fin du congé maternité) à 4 ans (y compris les enfants scolarisés). La structure est ouverte de lundi au jeudi de 7h30 à 18h00, le vendredi de 7h30 à 17h30, pour des accueils réguliers, occasionnels ou même d'urgence.

Renseignements / inscriptions :
 MAISON DE L'ENFANCE - CHEMIN VERT
39170 LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE
TÉL. 03 84 42 05 88

Email : larainettelavans@wanadoo.fr

**ACCUEIL DE LOISIRS
« LES FARIBOLES /
FAMILLES RURALES »**

Le centre associatif assure les services périscolaire (avec cantine) et extrascolaire :

Directrice : LAURENCE **GRUET**
ALSH Les Fariboles
Maison de l'Enfance - Chemin Vert
39170 LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE
Tél. 03 84 42 09 19
 Mail : famillesruraleslesfariboles@gmail.com

Pour l'inscription de votre enfant, la création du dossier famille est à effectuer sur le site :
les-fariboles.portail-defi.net
 onglet « nouveau compte ».

Documents à fournir : une attestation d'assurance responsabilité civile ou extrascolaire, et le dernier avis d'imposition du foyer.

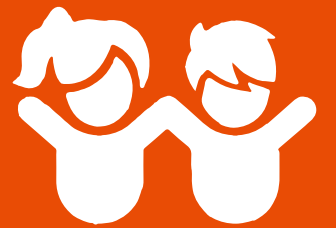
**LE COLLÈGE
DU PLATEAU**

Établissement d'enseignement public du second degré, le collège accueille 280 élèves dans un site paysager unique, à proximité immédiate du gymnase.

Principale : VÉRONIQUE **BOËLS**
 EN PASSET
39170 LAVANS LES SAINT CLAUDE
TÉL. 03 84 42 82 55
 www.clg-du-plateau.ac-besancon.fr



LA CRÈCHE "LA REINETTE" ET "LES FARIBOLES"



**ASSISTANTES
MATERNELLES**

- ▶ HAYRIYE **LARSLANER**
 33 B Grande Rue
06 86 69 17 62
- ▶ FATIMA-ZAHRA **CHARIT**
 8 ruelle du Tilleul
06 77 70 63 98
- ▶ KHALISSA **CHARIT**
 8 ruelle du Tilleul
06 63 25 30 40
- ▶ DOMINIQUE **FORESTIER**
 97 impasse de l'Echappée
03 84 42 22 81
- ▶ SYLVIE **JOUX**
 11 rue du Tacot - Pratz
03 84 42 82 21
- ▶ NATHALIE **LEMAIRE**
 265 route des Viaducs
03 84 42 77 70
- ▶ MARIA **PAREDES**
 100 rue du Crêt du Bief
03 84 42 28 44
- ▶ BRIGITTE **PERRIN**
 7 hameau de Saint-Romain - Pratz
03 84 42 23 86
- ▶ AMINA **SEDDIKI**
 47 rue de la Gare
03 84 41 16 79
- ▶ SYLVIE **VEMBOULY**
 33 ter, Grande Rue
03 84 42 17 90
- ▶ CHRISTINE **VILLALDEA**
 68 rue du Crêt du Bief
03 84 42 20 34
- ▶ PATRICIA **VILLE**
 73 impasse de Champ Breton
03 84 42 25 20





MAIRIE DE LAVANS-LÈS-SAINT-CLAUDE

1 Place Gilbert Cottet Emard
39170 Lavans-lès-Saint-Claude

Tél. : 03 84 42 11 99

Accueil du public
Du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

MAIRIE ANNEXE DE PRATZ

9 rue du Tacot
Pratz
39170 Lavans-lès-Saint-Claude

Tél. : 03 84 42 84 87

Accueil du public
Le lundi de 14h00 à 18h30
Le mercredi et le vendredi de 9h00 à 12h00

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Passeports / CNI et urbanisme
4 Place Gilbert Cottet-Emard
39170 Lavans-lès-Saint-Claude

Tél. : 03.84.42.78.40
apc@lavans-les-saint-claude.fr

Accueil du public
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30
Carte Nationale d'identité et Passeport : sur RDV

GYMNASE INTERCOMMUNAL

Réservation auprès de la Communauté de Communes :

Tél. : 03 84 45 89 00
ou contact@hautjurasantclaude.fr

TERRAINS DE TENNIS

S'adresser au Club du tennis du Plateau

PARCOURS DE SANTÉ DES VERTIÈRES

Un moment de détente et sportif avec 21 ateliers répartis sur 2 km !

SALLE PAROISSIALE

Gestion associative
Réservation auprès de M. Jean DUTEL

Tél. : 03 84 42 18 42



SERVICE ADMINISTRATIF

- VIVIAN CAVALIERE (DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES)
- FLORENCE BUFFAUT
- DOMINIQUE CHAPEZ
- MARIE-FRANÇOISE FAVRE
- SANDRA SAILLARD

SERVICE TECHNIQUE

- DIDIER BAROUEL (RESPONSABLE SERVICES TECHNIQUES)
- DOMINIQUE MARILLER
- GWENAËL MAZURCZAK
- JÉRÔME PETITJEAN
- PIERRE-LUC PIRAT
- BRUNO DRONIER

CRÈCHE MULTI-ACCUEIL

- ANNA-GAËLLE MESSIN (DIRECTRICE CRÈCHE)
- DOROTHÉE ORTAERI (DIRECTRICE ADJOINTE)
- ELODIE BERTHET-FAIVRE
- PASCALE MATHIEUX
- MATHILDE RICHARD

ATSEM - ACCOMPAGNEMENT TRANSPORT SCOLAIRE

- SYLVIE BRAUD
- NADIA MOUCHANAT
- KARINE DALLOZ

SERVICE ENTRETIEN

- ROSELINE MILLET
- MARIE-PIERRE MEYNIER



**Terrains
à vendre**

Lotissement du Crêt du Bief

15 parcelles viabilisées de 476 m² à 791 m²

